

## Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

Séance du 11 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le cinq octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Delphine BARTHÈS, Christine BORDIER, Christine CALVET, Vanessa MALLERET, Catherine MENGOZZI et Elodie ROUANET, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Paul CORBIÈRE, Hugo DIEZ, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Michel GATIMEL et Bernard SOULET.

Absente :

Secrétaire de Séance : Colette BARSALOU

Date de la publication : le 21 octobre 2021

Ajout de trois points :

- Programme travaux Fonsange : Convention entre la commune du Bez et la commune de Brassac,
- Travaux de rénovation d'optimisation énergétique sur logements communaux : demande de subvention,
- Marché de travaux « Rue des Barris : réseaux humides et réseaux secs » avenant au marché.

### 75/2021 – n°4319 : Programme « Groupement de commandes : aménagement cœur de villages » désignation entreprises pour le marché de travaux lot 1 et lot 2

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

- ↪ Vu la consultation lancée sur la plateforme acheteur dématérialisée des marchés publics AWS pour le marché de travaux « groupement de commande entre les communes de Brassac, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette et Vabre » destiné à répondre à leurs besoins en matière de travaux et de fournitures, dans le cadre de l'opération « Cœur de villages » qui a été diffusée en date du 16 février 2021 ;
- ↪ Vu le résultat de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie en date du 24 mars 2021 pour procéder à l'ouverture des plis ;
- ↪ Vu le résultat de l'analyse des candidatures reçues après avoir demandé la renégociation pour chacun des lots ;
- ↪ Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - décide d'attribuer le marché :
    - pour le lot 1 à l'entreprise COLAS dont le montant des travaux s'élève à 142 723.50 € H.T soit 171 268.20 € T.T.C ;
    - pour le lot 2 à l'entreprise Midi Pyrénées Environnement dont le montant des travaux s'élève à 8 812.80€ soit 10 575.36€ T.T.C.
  - autorise M. le Maire à signer tout document afférent au marché et à cette opération.

### 76/2021 – n°4320 : Ecole Publique CAVAILLES : participation activité piscine

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au dernier Conseil d'Ecole de l'école publique Louis Cavailès, l'amicale laïque a formulé la demande du renouvellement de la prise en charge de la totalité de l'activité piscine.

Au vue des conditions sanitaires actuelles liées à la COVID 19, cette activité nécessite la mise en place des protocoles sanitaires afin d'éviter le brassage des classes. Pour la saison 2021-2022, l'activité piscine porte à 10 (dix) séances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider, la prise en charge de 10 séances piscine ainsi que les frais de transport par bus associés à ces séances pour l'Ecole Publique Louis Cavailès sur l'année scolaire 2021-2022.

.../...

**77/2021 : n°4321 : Convention d'adhésion au dispositif de regroupement des certificats d'économies d'énergie avec Territoire Energie (SDET)**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une opération de travaux visant à engager des optimisations énergétiques sur les bâtiments communaux, il serait opportun de conventionner avec le SDET afin de bénéficier de leur accompagnement et de valider et valoriser à travers leur dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de valider la convention d'adhésion avec le SDET pour valoriser les certificats d'économie d'énergie issus d'opérations réalisées sur les bâtiments publics ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint au présent extrait du registre des délibérations.

**78/2021 : n°4322 : Budget Principal : Décision modificative budgétaire N°3**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 octobre 2021*

Pour le budget principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, crée l'opération d'investissement n° 403 « Rénovation Energétique bâtiments communaux » et vote la décision modificative n° 3 ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-206 : Acquisitions Diverse		5 000,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>5 000,00 €</b>
D 2315 : Immos en cours-inst. techn.	<b>18 000,00 €</b>	
D 2315-358 : Travaux voirie amendes police		5 000,00 €
D 2315-402 : Travaux Maison Santé 2021		1 000,00 €
D 2315-403 : Rénov. Énerg. Bât. Communaux		7 000,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>

**79/2021 : n°4323 : Budget Eau et Assainissement : Décision modificative budgétaire**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 octobre 2021*

Pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider l'augmentation de crédits sur l'opération 151 et vote la décision modificative n° 2 ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	38 000,00 €	
D 2315-151 : Rue des barris		38 000,00 €
<b>Total D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>

**80/2021 : n°4318 : SIVOM de BRASSAC : Modification des statuts**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SIVOM de Brassac en date du 23 août 2021 portant modification des statuts.

Après en avoir délibéré, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211.20, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la modification des statuts comme proposée dans la délibération du SIVOM de Brassac.

**81/2021 : n°4318 : SIVOM de BRASSAC : Restitution compétence « Enfance Jeunesse » à la commune**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SIVOM de Brassac en date du 23 août 2021 décidant la restitution aux communes adhérentes de la compétence « Enfance et Jeunesse ».

.../...

Après en avoir délibéré, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211.17-1, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la restitution de cette compétence.

**82/2021 : n°4318 : Lotissement « La Combe de La Catalanié : Définition surface de plancher de chaque lot**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Dans le cadre des futures ventes de lots composant le futur lotissement communal « la Combe de La Catalanié » sur le terrain cadastré section A n° 787, Monsieur le Maire indique au conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir la surface de plancher pour chaque lot.

↳ Vu le plan fourni par le géomètre Géofit Expert en date du 30 juillet 2021 présentant le bornage des lots ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer la surface de plancher maximum :

- pour le lot 1 : 200 m<sup>2</sup>
- pour le lot 2 : 200 m<sup>2</sup>
- pour le lot 3 : 200 m<sup>2</sup>
- pour le lot 4 : 200 m<sup>2</sup>
- pour le lot 5 : 200 m<sup>2</sup>
- pour le lot 7 : 200m<sup>2</sup>
- pour le lot 8 : 200 m<sup>2</sup>
- pour le lot 9 : 200 m<sup>2</sup>
- pour le lot 10 : 200 m<sup>2</sup>

**83/2021 : n°4327 : Budget Eau et Assainissement : Tarification eau**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, pour la facturation 2022, fixe les nouveaux tarifs ci-dessous :

☉ Eau le m <sup>3</sup>	:	1,40 Euro
☉ Assainissement le m <sup>3</sup>	:	1,40 Euro

**84/2021 : n°4328 : Programme travaux Fonsange : Convention entre la commune du Bez et la commune de Brassac**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Dans le cadre de travaux visant à protéger le captage d'eau potable de la Fonsange des eaux de l'affluent du ruisseau de la Fonsange issues des communes du Bez et de Brassac, Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui régit les modalités de participation pour chaque commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint au présent extrait du registre des délibérations.

**85/2021 : n°4329 : Travaux de rénovation d'optimisation énergétique sur logements communaux : demande de subvention**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 octobre 2021*

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation du logement communal sis 6, place Saint Blaise cadastré section AD n°155 seraient nécessaires afin d'optimiser la diffusion de chaleur dans le logement. L'objectif recherché également est de réduire le coût des frais d'électricité pour le locataire qui actuellement sont élevés.

Un devis a été demandé pour l'achat et l'installation d'un poêle à granulés pour un montant de 6 254.00 € H.T soit 6 597.97 TTC.

Dans le cadre de ces travaux, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ↳ décide de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie

↳ arrête le plan de financement suivant :

- Montant Total Hors Taxe : 6 254.00 €
- Subvention Région 30% : 1 876.20 €
- Autofinancement H.T : 4 377.80 €

↳ autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

**86/2021 : n°4329 : Marché de travaux « Rue des Barris : réseaux humides et réseaux secs »  
avenant au marché**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 octobre 2021*

Dans le cadre de l'opération « Rue des Barris : réseaux humides et réseaux secs », des travaux au niveau de l'implantation de canalisations et de branchements complémentaires doivent être réalisés. Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale, que ces travaux n'ont pas été prévus au marché initial de travaux.

Un devis a été fourni par l'entreprise THOUY TP pour un montant de 21 820.00 € H.T soit 26 184.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché initial sur la base du devis joint au présent extrait du registre des délibérations.

Question diverse :

Le marché de Noël aura lieu les 04 et 05 décembre 2021. En même temps, la 35<sup>ème</sup> édition du Téléthon sera organisée avec comme thème la « lumière ».

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h45